

## PROCEDURE ADMISSIONS POST-BAC

### I – INSCRIPTION INTERNET ([www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr))

#### Constitution d'un dossier électronique

✦ Pour s'inscrire, il faut avoir :

- ☛ Une adresse e-mail valide.
- ☛ Son N° INE (figure sur le relevé de notes du bac session précédente ou sur les bulletins trimestriels).
- ☛ Ses notes d'épreuves anticipées de 1<sup>ère</sup>.
- ☛ Son échelon de bourse ou nombre de parts (pour les élèves boursiers).
- ☛ Bulletins de 1<sup>ère</sup> et de terminale.
- ☛ Dernier avis d'imposition pour les candidats à l'internat CPGE.

✦ **Conserver précieusement son n° d'inscription et son mot de passe.**

#### Saisie des demandes de poursuite d'études

du 20 janvier au 20 mars (18h)

☞ Le nombre de candidatures est limité.

☞ Vœux Licence 1 :

/!\ Certaines L1 sont à capacité limitée ou soumises à sectorisation.

Les candidats au bac général doivent inscrire obligatoirement une 1<sup>ère</sup> candidature pour une L1 dite « libre » (formation non sélective et sans capacité d'accueil limitée), issue de l'académie. Ce vœu pourra toutefois être classé au rang souhaité.

☞ Vœux CPGE : Les étudiants inscrits en CPGE dans un lycée public devront également procéder à une inscription administrative dans un établissement (généralement une université), avec lequel le lycée a signé une convention (☞ frais universitaires à acquitter).

☞ Formations **hors procédure** (absentes du portail Admission Post-Bac), contacter directement l'établissement concerné **pour connaître les dates et modalités d'admission.**

#### Phase d'orientation active

à partir du 20 janvier

☞ Pour s'informer et bénéficier d'un avis formulé par un responsable de la formation L1 envisagée. Certaines universités demandent à tous les candidats de constituer un dossier de demande de conseil.

#### Classement de tous les vœux par ordre de préférence : 1<sup>er</sup> classement obligatoire **jusqu'au 20 mars** Modification du classement possible **jusqu'au 31 mai**

☞ **La hiérarchie des vœux est très importante** : lorsqu'une proposition d'admission vous est faite, cela annule définitivement tous les vœux de rang inférieur (puisque vous avez obtenu satisfaction sur un vœu que vous avez mieux placé).

☞ L'ordre, le nombre et la nature de vos vœux ne sont pas connus des établissements que vous demandez.

### II – CONSTITUTION DU DOSSIER PAPIER DE CANDIDATURE

#### Confirmation des candidatures et impression des fiches de candidature **jusqu'au 2 avril** (minuit)

☞ Il est impératif que les candidatures soient classées pour pouvoir éditer les fiches de candidature.

☞ Toute candidature non confirmée à cette date ne sera pas prise en compte pour l'admission.

#### Constitution des dossiers « papier » ou « électronique »

☞ Suivre les instructions données pour chacune de vos candidatures.

#### Envoi des dossiers « papier » aux établissements qui le demandent

**2 avril**

☞ Les candidats à l'internat CPGE doivent imprimer la demande d'internat et l'adresser à l'établissement.

#### Vérification du bon acheminement des dossiers


**du 3 au 6 mai**


(en vous connectant à votre dossier électronique)

### III – ADMISSION

Ultime possibilité de **modification de l'ordre des vœux** **31 mai** (minuit)

**Connexion au dossier électronique à chaque phase de proposition d'admission** afin de prendre connaissance de la proposition d'admission et y répondre.

 Vous ne pourrez avoir, au mieux, qu'une seule proposition d'admission par phase.


 **Sans réponse de votre part dans les délais, vous serez automatiquement démissionné de la procédure.**

Tant que vous ne répondez pas « oui définitif », vous devez vous connecter à chaque nouvelle phase de proposition d'admission et y répondre systématiquement, même si la formation proposée est la même qu'à la phase précédente.

◆ 1<sup>ère</sup> phase **du 8 juin (14h) au 13 juin (14h)**

◆ 2<sup>ème</sup> phase **du 23 juin (14h) au 28 juin (14h)**

◆ 3<sup>ème</sup> phase **du 14 juillet (14h) au 19 juillet (14h)**

 **Une seule proposition d'admission est faite à chaque phase.**  
Elle est faite sur le vœu le mieux placé par rapport à l'ordre exprimé au plus tard le **31 mai**. Les vœux suivants seront automatiquement annulés.

**4 réponses possibles :**

→ **Oui définitif** : j'accepte définitivement la proposition (tous les autres vœux disparaissent).

→ **Oui mais** : j'accepte la proposition mais je maintiens ma candidature pour les formations mieux placées dans ma liste. **Je dois me reconnecter à la phase suivante.**


→ **Non mais** : je renonce à la proposition, mais je maintiens ma candidature pour les formations mieux placées dans ma liste. **Je dois me reconnecter à la phase suivante.**

→ **Démission générale** : je renonce à toutes les formations de ma liste de vœux.

**A la 3<sup>ème</sup> phase, vous devez donner une réponse définitive** (aucune autre proposition ne vous sera faite), sauf si vous avez classé prioritairement une formation par apprentissage.

### IV – INSCRIPTION DEFINITIVE

Après avoir répondu « oui définitif » à une proposition d'admission, vous procédez à votre **inscription administrative** (suivre les instructions données par l'établissement) **à partir du 8 juin**

 Certains établissements demandent de prendre rendez-vous via le dossier électronique pour l'inscription administrative.


### V – PROCEDURE COMPLEMENTAIRE

**à partir du 24 juin (14h)**  
**jusqu'au 9 septembre (minuit)**

Candidats concernées :

- Ceux qui ne se sont pas inscrits dans la procédure (avant le 20 mars),
- Ceux qui se sont inscrits, mais n'ont eu aucune proposition lors des phases d'admission.
- Ceux qui ont obtenu une proposition mais qui souhaitent postuler sur une autre formation (consulter le site pour connaître les conditions d'accès).

Seuls les établissements ayant déclaré des places vacantes sur leurs formations seront présents en procédure complémentaire. La liste évolue en fonction des places qui se libèrent.

 Après avoir formulé une liste de candidature, vous devez **consulter régulièrement votre dossier électronique pour savoir si une place vous est proposée.**